L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 22 JUILLET 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 23 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No 62 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Une nouvelle solution financière.

Un de nos confrères, le *Picayune*, a trouvé une solution simple et facile pour nous tirer de nos embarras financiers. Cette solution lui a été inspirée par l'inspection d'un compte de taxes d'Etat, grossi des pénalités, honoraires, frais de vente et de transfert qui sont la conséquence du nonpaiement des taxes en temps utile. Le compte, qui était primitivement de $58, est arrivé au chiffre de $116 03, après vente par le collecteur de la propriété imposée.

Après avoir bien réfléchi sur l'énormité de ce dernier chiffre, notre confrère arrive à cette conclusion éminemment pratique, que si le contribuable eût payé en temps utile les $58 que le fisc lui demandait, il eût évité les pénalités, les honoraires, les frais et la vente de sa propriété.

C'est donc ajouté-t-il, tout triomphant de sa logique, le propriétaire qui est seul à blâmer.

C'est simple comme bonjour.

Le fisc demande aux contribuables de la Nouvelle-Orléans cinq ou six millions pour la ville, deux millions pour l'Etat, sans parler des licences, etc. Que les contribuables s'empressent d'apporter, en temps voulus, aux caisses publiques, les millions qui leur sont réclamés et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Ils gagneront 25 pour cent de pénalités, les intérêts, les 5 pour cent d'honoraires de poursuite et tous les frais de greffier, de shérif, etc., etc.

D'un autre côté, le fisc recevant sans aucune difficulté, la totalité des taxes, pourra faire face à toutes les charges du budget et notamment payer avec une ponctualité admirable les intérêts des dettes publiques. Ainsi plus d'embarras pour le Trésor qui regorgera toujours d'argent et dont les livres se balanceront exactement à la fin de l'année. Tout marchera comme sur des roulettes.

Mais, objectera-t-on timidement, si le contribuable n'a pas d'argent pour payer les taxes en temps voulu. Notre confrère n'est pas embarrassé par une si piètre objection.

Si le contribuable n'a pas d'argent, eh bien! répond-il, qu'il s'en procure. Il trouvera facilement à emprunter à moins de cent pour cent, ce qui sera toujours moins cher que de laisser grossir son compte de taxes du double.

Sur ce, en dépit de la chaleur et de l'approche des jours caniculaires, l'auteur de l'article adresse aux malheureux contribuables une mercuriale des plus soignées.

A qui la faute si les finances sont en désordre, s'il n'est jamais possible d'équilibrer les recettes avec les dépenses, si le gouffre du déficit se creuse, si le spectre de la banqueroute apparaît déjà aux regards effrayés des porteurs de bons? n'est-ce pas aux contribuables qui ne paient pas leurs taxes? n'est-ce pas le devoir d'un bon citoyen, de payer ses taxes régulièrement? etc., etc.

Notre confrère nous excusera si nous ne réfutons pas sérieusement ce que nous considérons simplement comme une boutade irréfléchie échappée à un de ses rédacteurs en pénne d'un sujet d'article. Il doit savoir comme nous, que s'il y a quelques contribuables récalcitrants qui pourraient payer, les neuf dixièmes ne paient pas parce qu'ils ne le peuvent pas.

Autant vaudrait dire au cheval tombé sous un fardeau trop lourd et qu'un charretier brutal accable de coups de fouet, qu'il ferait mieux de se relever et de traîner son fardeau parce qu'il éviterait les coups de fouet.

Rejeter la faute de la situation actuelle sur les contribuables qui ont payé tant qu'ils ont pu et qui ont emprunté pour payer tant qu'ils ont pu, nous paraît être une mauvaise plaisanterie qui peut être rangée dans la catégorie de la réponse suivante faite par un homme qui avait tué un lapin d'un coup de bâton et était poursuivi pour délit de chasse. "mon président, répondit il au juge, je vous assure que c'est le lapin qui a commencé."

LA RÉORGANISATION DE L'ARTILLERIE WASHINGTON.—Une singulière erreur s'est glissée dans l'annonce relative à la convocation des deux compagnies du bataillon d'artillerie Washington. Dans le manuscrit qui était en anglais, le mot *five* était écrit de façon qu'on lisait plutôt *five* et le traducteur de l'annonce a traduit comme s'il y avait "five companies" au lieu de "five companies."

Les compagnies du bataillon d'artillerie Washington, bien qu'elles soient souvent allées en feu, ont une organisation entièrement distincte de celle des compagnies de pompiers.

GRANDE FÊTE AU JARDIN MAGNOLIA.—Le Golf Lodge No 221, appartenant à l'ordre indépendant de B'nai Brith, donnera demain, samedi, à l'occasion de son premier anniversaire, une magnifique fête de nuit au jardin Magnolia.

Il y aura concerts, danses, illuminations, feux d'artifice, etc. Les portes seront ouvertes à 5 heures du soir, et une brillante fanfare annoncera l'ouverture du festival.

Le programme musical que nous avons sous les yeux est plein de séduisantes promesses: composé avec soin par le professeur J. Froebs, il ne laisse absolument rien à désirer.

Un salut de quatre coups de canon sera tiré à huit heures, en honneur des quatre loges-sœurs Crescent City, B'nai Israel Orleans et Home, et à neuf heures un second salut de 7 coups de canon en honneur de la Grande Loge de district No 7 et des sept Etats du Sud. Enfin, à dix heures, un troisième salut de 9 coups de canon sera tiré en honneur de la Constitution Grand Lodge et de l'ordre en général.

Le feu d'artifice que tirera le professeur Ferrouillet à 10 heures sera précédé d'une grande procession dans le parc.

On causera toute la nuit.

Les billets ne se vendent pas.

Les *cars* des chemins de fer urbains circuleront pendant toute la nuit du pont du Bayou à l'extrémité du Magazine & Prytania Rail Road.

Mille remerciements à la Loge pour les invitations qu'elle a eu la gracieuseté de nous adresser.

EXCURSION.—On verra par une annonce insérée plus loin que le chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago, a encore réduit le prix de ses billets d'excursion pour le dimanche. Ainsi, il ne coûtera que 50 cents pour aller à la Passe Manchac et en revenir et qu'une piastre pour aller à Mc Comb City et en revenir, et cela à partir du 25 juillet. Mais les billets ne donneront droit à cette faveur que le jour même de la vente.

CHEMIN DE FER DE MOBILE.—On verra aux annonces que la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile recevra, à partir d'aujourd'hui, du fret pour toutes les parties des Etats-Unis et qu'elle livrera des connaissements jusqu'à destination.

BARGAIN.—Coupons d'Etoffes pour robes, chez Danziger.

BEAUX ET BONS MEUBLES.—L'assortiment de meubles de M. Jos B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, est un des plus complets que l'on puisse voir à la Nouvelle-Orléans. Les meubles non seulement sont fabriqués avec le plus grand soin mais se vendent à un rabais extraordinaire. Ceux qui ont besoin d'un lit, d'une armoire, d'un sofa ou de quelques chaises, feront bien de s'adresser à M. Hubbard.

BARGAIN.—Coupons d'Indiennes et de Cotons, chez Danziger.

NUMÉROS DE LA FRANCE.—Nous serions très obligé à la personne qui pourrait nous procurer ou nous prêter les numéros du journal *La France* des dates suivantes: 1er janvier, 8 et 12 février 1875.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

CHIENS HYDROPHOBES.

Trois enfants mordus.

La police fait une bonne chasse aux chiens; aussi, n'avons nous pas lieu de lui adresser un reproche à cet égard. Les sanctisses sont distribuées consciencieusement, et souvent, la nuit, quand notre travail terminé nous regagnons le lieu où nous gîtons, il nous arrive de trouver notre route jonchée de cadavres, et d'entendre le râle de quelque infortuné caniche, qui se roule dans le ruisseau en proie à d'horribles convulsions.

La vue de ces cadavres n'a rien de bien réjouissant, et pourtant, sans être le moins du monde féroce, elle nous fait éprouver une sorte de satisfaction; car nous nous disons *in petto* la sauciss empoisonnée fait son œuvre, beaucoup d'innocents seront sacrifiés, mais il y aura moins de chiens enragés cette année.

Le chien est l'ami, le compagnon fidèle de l'homme, c'est vrai; mais, en été il peut devenir hydrophobe, et l'ami se transforme alors en ennemi, ennemi d'autant plus dangereux qu'on ne se méfie pas de lui et qu'on est pour ainsi dire sans défense contre lui.

Il y a des gens qui se plaignent continuellement qu'on leur a tué un chien de chasse, un animal qui valait son pesant d'or, etc., et ces gens-là crient contre la police, contre les autorités municipales, contre la coutume barbare de l'empoisonnement à certaines époques de l'année.

Il serait facile de leur répondre qu'ils ont eu tout d'abord le tort de laisser vagabonder leur chien en liberté dans la rue et qu'il eut été au moins prudent de lui mettre une muselière pour plusieurs raisons; mais comme ils ne seraient pas convaincus, nous allons essayer de les persuader par un autre moyen.

Que dirait la bonne population de la Nouvelle-Orléans si elle apprenait demain que cinq cents tigres prennent leurs ébats dans l'enceinte de la ville?

Il est probable qu'elle s'écrierait avec une unanimité parfaite que ces tigres sont autant de canards, et elle n'aurait pas tort.

Aussi, n'est-ce qu'une simple supposition de notre part.

Nous voulons seulement constater ce fait, que cinq cents tigres seraient beaucoup moins à craindre que ne le seraient cinq cents "*King Charles*" ou cinq cents roquets ordinaires atteints d'hydrophobie.

Cela est facile à prouver.

Si vous rencontrez un tigre sur votre chemin, ou bien vous le rencontrez quand lorsqu'on les cherche, et dans ce cas on a le soin de s'armer d'une bonne carabine, —il arrivera probablement de deux choses, l'une: ou vous le tuerez, ou c'est lui qui vous tuera.

Si vous êtes dévoré, c'est un malheur; mais si, au contraire, vous sortez vainqueur de la lutte, en admettant même que vous ayez fait connaissance avec les griffes du fauve, vous en voilà débarrassé à jamais, et vous avez encore la satisfaction de vous faire un petit tapis de sa peau, sans compter que vos amis vous appellent "tueur de tigres," et que ce pluriel, que vous pourriez trouver singulier, sans calembour, vous flatte énormément.

Ce n'est plus du tout la même chose, si en tournant l'angle d'une rue, vous vous trouvez tout à coup à deux pas d'un chien enragé qui se précipite en droite ligne sur vous.

Il n'y a pas là de gloire à acquérir. On n'est jamais chanté en vers, ni même vanté en prose, pour avoir tué un chien, ce chien fût-il hydrophobe. Pourtant, le danger que vous courez est bien plus terrible: jugez-en.

Le chien que vous avez rencontré à l'improviste ne vous tuera pas et il est plus que probable que c'est vous qui le tuerez; mais, surpris par l'animal vous n'avez du éviter ses premières morsures, et il suffit que ses dents vous aient fait une simple écorchure à la jambe pour que vous soyez condamné à une mort horrible, précédée d'une agonie atroce.

Le tigre attaque l'homme pour le dévorer, et on le le trouve quelques les déserts ou dans les jungles. Si on le tue tout est fini là.

Le chien hydrophobe attaque l'homme dans un moment de folie furieuse, et on le trouve partout, au coin des rues comme dans les maisons.

Il n'est pas de force à tuer un homme, à moins d'être un de ces molosses à taille colossale comme on en voit quelquefois.

C'est à peu près certain qu'il sera tué; mais, dans cette lutte terrible, si le chien de l'animal a traversé seulement l'épiderme de son vainqueur le triomphe de celui-ci ne l'avance guère, car il est également condamné.

Nous ne voulons pas prétendre que l'on meurt toujours de l'hydrophobie; mais quand on a été mordu par un chien enragé, l'existence est à jamais empoisonnée.

On est en proie à une mortelle inquiétude, qui fait croire chaque jour que le moment fatal ne tardera pas à arriver, et dans ce cas, les angoisses qu'on éprouve font endurer mille morts.

Mieux vaut donc sacrifier des centaines de chiens que de risquer de laisser mordre du seul être humain.

La terreur qu'inspire l'hydrophobie est si grande, qu'on a vu plusieurs malheureux qui sont devenus fous pour avoir été mordus, dans la saison où la race canine est généralement sujette à cette horrible maladie, par des chiens qui n'étaient pas le moins du monde enragés.

Les enfants sont le plus souvent les victimes des chiens hydrophobes.

Cela tient à ce qu'ils sont moins en état de se défendre et qu'avec l'insouciance de leur âge ils vont au devant d'un danger dont ils ne sauraient apprécier toute l'étendue.

Donnons comme exemple le fait suivant:

Trois petites filles, deux blanches et une de couleur, la plus âgée n'ayant pas dépassé sept ans, jouaient avant-hier après midi dans la cour de la maison occupée par Mme Fœbing, rue Richard No 106, quand un petit chien, l'œil enflammé, la gueule ouverte, a fait irruption par une porte laissée entr'ouverte.

Les trois petites filles l'ont eu peur et elles ont voulu s'enfuir, mais le chien ne leur en a pas laissé le temps.

Il s'est élancé à leur poursuite et a réussi à les mordre toutes les trois. L'animal, qui se trouvait être dans une de ses crises, s'acharnait sur les malheureuses enfants, paralysées par la terreur. Il les aurait sans doute à moitié dévorées: si on n'était venu à leur secours.

Plusieurs hommes, entr'autres le propriétaire du chien et un agent de police, sont arrivés, armés de bâtons et de pistolets.

Effrayé par le bruit l'animal s'est réfugié sous une maison d'où on n'a pu le déloger ni même l'apercevoir pour le tuer.

Un policeman a été mis en faction dans la cour avec instruction d'envoyer une balle au chien aussitôt qu'il ferait sa réapparition.

Des soins ont été prodigués aux malheureuses petites filles. et il n'est pas impossible que la science arrête le temps les progrès du virus: mais, à quelles terribles angoisses sont condamnées les pauvres mères!

Quand on pense à tout cela, et surtout quand on songe qu'un sort pareil peut être réservé aux êtres que l'on aime le plus au monde, on est tenté de prendre son fusil de chasse et d'exterminer tous les chiens de l'univers.

Il ne faut pas, cependant, pousser la chose trop loin. La destruction des chiens errants faite, et la muselière peut éviter beaucoup d'accidents.

Pourquoi faut-il que ces pauvres bêtes, qui sont si fidèles et qui nous sont si dévouées, soient susceptibles de devenir enragées.

Hélas, il n'est pas de roses sans épine, et la rage est le seul point épineux qui dépare la perfection de ces braves compagnons de l'homme.

La bosse de l'argent.

Hier matin, madame Ellen Dunn, demeurant au No 228, rue Bourgogne, s'était plaint à la police d'avoir été volée d'une somme de $280 en pr. les agents Kunz et Stroberger, du service de sureté, ont été chargés de découvrir le voleur.

Apprenant de Mme Dunn qu'elle soupçonnait une de ses locataires nommée Anne McNulty, ils ont arrêté cette femme malgré ses protestations et l'ont conduite à la station de police du 3ème précinct.

Là ils l'ont fouillée avec soin de la tête aux pieds et n'ont pas trouvé d'argent sur elle.

Il a été décidé néanmoins qu'elle passerait la nuit en prison. Le geôlier doué lui mettant une main sur l'épaule lui a dit de le suivre.

Tout à coup il a retiré sa main avec un léger cri; il avait été piqué par une épingle.

Cette circonstance lui a donné à réfléchir, et examinant attentivement la prisonnière de dos, il a aperçu une bosse presque imperceptible entre les deux épaules de la femme.

Cette bosse était produite par des billets de banque roulés en forme de pelotte et attachés à la robe par une épingle.

Il n'y avait là que dix-neuf piastres, malheureusement, et pas d'or.

Incendie.

Vers trois heures, hier matin, le feu a été découvert dans la maison sise rue Miro, entre les rues Banks et Palmyre, appartenant à M. Jas. Reney et occupée par lui.

La bâtisse a été partiellement détruite et les pertes, évaluées à $500, sont couvertes par une assurance dans la compagnie Teutonia.

Le pseudo-auditeur commence les hostilités contre le sénateur Herwig.

La fureur d'écrire des lettres a gagné dernièrement tous les potentats du parti radical, et depuis quelques jours tous les pseudos imaginables, pseudo-gouverneur, pseudo-avocat-général, pseudo-trésorier et pseudo-auditeur, s'en donnent à cœur joie.

La dernière lettre est de M. Clinton, qui jette un pavé, ou plusieurs pavés, dans l'espoir d'écraser le sieur Herwig, sénateur radical.

Voici cette lettre:

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1875.

Honorable A. P. Field, avocat général de l'Etat de la Louisiane.

Monsieur.—Je vous soumets les comptes certifiés par E. H. Herwig, président du comité des dépenses contingentes du Sénat et le lieutenant-gouverneur, en vertu d'actes législatifs portant le No 2 du 21 janvier 1874, No 32 du 25 février 1874, et No 32 du 26 avril 1875, dont suit la liste:

Un compte certifié daté du 23 janvier 1874, à l'ordre de William Kuaresborough et endossé par lui, pour $315.

Un compte certifié daté du 25 février 1874, même personne, pour $222.

Un compte certifié daté du 25 février 1874, à l'ordre L. W. Logans et endossé par lui, pour $363.

Un compte certifié, même date, à l'ordre de E. M. Hennessy, pour $643 80.

Un compte certifié daté du 2 mars 1874, à l'ordre de L. P. Kingland, pour $330.

Ceux ci ayant été endossés par des prétendus payeurs et par E. F. Herwig.

Un compte certifié daté du 28 avril 1875, à l'ordre de W. D. Logan, par Geo. Betts, pour $180.

Un compte certifié même date, à l'ordre de Josh. Jackson, par Betts, pour $140.

Un compte certifié même date, à l'ordre de J. Martin, par Geo. Betts, pour $160.

Paul Schuby, 1er mai 1875, pour $70.

On prétend encore que les comptes certifiés sont supposés et que Herwig le savait parfaitement lorsqu'il les a approuvés comme président du comité des dépenses contingentes du Sénat.

On prétend encore que les personnes à l'ordre desquelles ces comptes certifiés ont été faits n'ont jamais existé et qu'il n'y a pas eu de réclamation pour mettre les dits comptes.

Mon but en vous soumettant ces comptes certifiés est de favoriser une poursuite devant la Cour Criminelle où devant les Cours Civiles contre M. Herwig et autres, si les faits justifient une pareille mesure.

Respectueusement,

CHAS. CLINTON, Auditeur.

Visiteurs anglais en perspective.

Un comité composé d'Anglais qui ont un intérêt dans la compagnie de transport de la Vallée du Mississippi, est attendu prochainement à la Nile-Orléans.

Ce comité est déjà arrivé à New York.

Il s'agit de bien recevoir ces visiteurs qui sont chargés de prendre des notes détaillées sur la Louisiane afin de présenter un rapport circonstancié aux négociants de la vieille Albion qui les envoient dans ce but spécial.

Une assemblée a été convoquée pour samedi soir, à sept heures et demie, dans la salle qui se trouve au-dessus du café bien connu de Hawkins, afin de se préparer à recevoir dignement les visiteurs qui nous arrivent.

La correspondance qu'on va lire donne une idée de l'importance de cette assemblée.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1875.

Cher Docteur—Permettez-moi de vous adresser le docteur T. D. Worrall, directeur de la compagnie de la Vallée du Mississippi, qui désire profiter avec vous relativement à un comité d'Anglais ayant des intérêts dans la dite compagnie, qui se réunit à la Nouvelle-Orléans dans le but de prendre des notes statistiques. Il vous expliquera d'ailleurs lui-même sa visite.

Très respectueusement,

G. T. BEAUREGARD.

Dr. C. H. Tebault, Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1875.

Dr. C. H. Tebault.

Cher monsieur.—Il est de la plus haute importance que la députation qui doit arriver à la Nouvelle-Orléans ait tout le loisir de juger de la salubrité de notre climat.

Des parties intéressées au Nord ont fait courir de faux bruits sur cette section du pays. Je sais qu'en Europe l'impression générale semble être qu'un homme blanc ne peut pas vivre à la Nouvelle-Orléans dans le cas où il s'y établirait.

J'ai fait de mon mieux pour corriger cette impression erronée que plusieurs savent ne pas avoir de fondation.

Je crois que je n'exagère pas quand je dis que la députation attendue est la plus importante qui ait jamais visité la Nouvelle-Orléans, et comme tout ce que fera cette députation aura le bien d'éveiller l'attention en Amérique comme en Europe, nous avons une magnifique occasion de donner un démenti à tous les faux bruits qui ont circulé sur l'insalubrité de la ville.

Je crois que si une assemblée de médecine pouvait être convoquée pour conférer librement avec la députation et lui définir notre position exacte, il en résulterait un grand bien.

Pouvez-vous convoquer une pareille assemblée?

Très respectueusement,

THOS. D. WORRALL.

Diamants retrouvés.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, d'un vol de diamants commis chez Mme Fenner et nous avons dit qu'une femme du nom de Sarah Griggs, alias Reed, accusée d'avoir *emprunté* ces bijoux avait été arrêtée et incarcérée.

l'Agent Cairo de la police de sureté a trouvé hier dans une chambre occupée par une faisant appeler Mme Kline et demeurant rue Delord près Remparts.

Elle a été arrêtée comme recéleuse et conduite devant la Cour Municipale du juge Evans qui l'a mise en liberté sous caution de $250.

Ballon retrouvé.

On n'a retrouvé que dans la journée d'hier le ballon de l'aéronaute Chevalier, qui porte le nom d'Espérance.

La communication suivante adressée au chef de police s'explique d'elle-même:

Police métropolitaine, precinct des faubourgs.

Colonel W. P. Loan, surintendant de la police métropolitaine:

Colonel—Conformément aux instructions du mois dernier, m'informant le surintendant, le 21 courant, relativement à un ballon perdu, j'ai à vous rapporter que les agents Ryan et Hastings, accompagnés de Wm. Ramp, ont trouvé le ballon ce matin, à dix heures, dans la cyprière, à un mille et demi du nouveau lac, entre le nouveau canal et la rue Septième.

Il était en la possession de John Brett, agent de police du 3ème précinct, qui a déclaré que c'était sa propriété et non celle de M. Chevalier.

Respectueusement,

B. ROBINSON,

Capitaine du precinct et des faubourgs.

L'agent Brett dit qu'il a avancé $500 à M. Chevalier sur le ballon,—les hommes de police sont bien riches!—et que comme celui-ci ne lui a remboursé que $75 et qu'il a besoin de rentrer dans son argent, il considère que le ballon lui revient de droit.

TEMPERATURE.—22 juillet 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

		Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	.....	77	25
12 M.	.....	89	32
3 P. M.	.....	92	33
6 P. M.	.....	88	31

BARGAIN.—Coupons de Toile à drape, chez Danziger.

LE BUDGET DE LA FRANCE POUR 1876.—Au moment où l'Assemblée de Versailles discute le budget, il nous paraît intéressant de reproduire l'extrait suivant d'un article de la *Patrie*:

La commission du budget a conduit assez rapidement ses travaux pour que les principaux rapports soient déjà rédigés et distribués. Celui qui embrasse la plus grande partie des recettes et dépenses de l'Etat a été déposé par M. Wolowski: il est relatif au "ministère des finances."

l'ensemble du budget, nous l'avons déjà dit, s'élève à 2 milliards 559 millions. Les services financiers absorbent sur cette somme totale un chiffre de 1 milliard 468,655,694 francs. Les propositions de la commission sont à peu de chose près les mêmes que celles du gouvernement. Les différences qu'elle réclame sont de fort peu d'importance; nous allons les indiquer en passant en revue chacun des grands chapitres du budget des finances.

Ce budget se divise, nos lecteurs le savent, en quatre parties bien distinctes:

1° La dette publique, les dotations, les capitaux remboursables à divers titres, et la dette viagère.

2° Les dépenses du ministère.

3° Les frais de régie et de recouvrement de l'impôt.

4° Les remboursements et non-valeurs.

La dette consolidée s'élève à 19 milliards 900 millions environ. Elle exige au budget une somme de 748 millions pour l'intérêt à payer aux porteurs des titres de rentes.

—La Chambre des communes a voté en seconde lecture le bill relatif à la construction d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

—Baptiste ne grise tous les matins; son maître, fatigué, lui lave la tête et termine par une ordinaire.

—Je vous défends de vous présenter devant moi autrement qu'à jeûn.

—Monsieur me renvoie donc!

Echos des inondations.

Un grand nombre de députés appartenant aux départements qui viennent d'être victimes de l'inondation, se sont rendus chez M. le maréchal de Mac-Mahon.

M. Piou a pris la parole au nom de ses collègues. Il a vivement remercié le maréchal Président de s'être rendu dans les départements du Midi, si cruellement frappés; d'avoir, par sa présence, relevé le moral des habitants, et d'avoir ainsi prouvé que le gouvernement est toujours le premier à se préoccuper de venir au secours de tous ceux qui souffrent.

M. Piou a exprimé cette opinion qu'il n'était pas seulement l'organe de ses collègues, mais qu'il était bien certainement l'interprète des sentiments des départements que M. le maréchal a tenu à visiter par lui même afin de se rendre un compte exact des premiers secours à apporter à ces populations si éprouvées.

M. le maréchal de Mac Mahon a répondu qu'il était vivement touché de cette démarche, et a ajouté qu'en se rendant dans les départements inondés, il avait accompli un devoir; qu'il en avait, du reste, été déjà récompensé par l'accueil que les populations du Midi lui ont fait dans le cours de son voyage.

M. le maréchal est entré ensuite dans des détails très intéressants sur son voyage et sur les localités qu'il a visitées.

Il a annoncé, lisons-nous dans le *Journal des Débats*, que le nombre des victimes qui ont trouvé la mort au milieu des eaux s'élève à environ 700, chiffre énorme, mais qui est heureusement loin de celui que l'on avait annoncé dans le premier moment. En effet, on avait parlé de plusieurs milliers de noyés.

La préoccupation du maréchal, en arrivant dans chaque localité qu'il visitait, était de faire prêter des outils et d'assurer le concours des bras nécessaires pour relever les habitations. Il s'est attaché à faire tout de qu'il était possible pour engager les habitants à ne pas émigrer. Un grand nombre de ceux-ci, dans le premier moment de désespoir, voulaient quitter les localités où ils venaient de trouver la ruine.

Le maréchal a appris avec satisfaction que les propriétaires du sol ne désertent pas. Seuls, plusieurs petits industriels du faubourg Saint-Cyprien, à Toulouse, sont obligés d'aller installer leur petit commerce dans une autre partie de la ville.

—Le Conseil général de Tarn-et-Garonne a été convoqué en session extraordinaire, afin de prendre des mesures pour réparer, autant qu'il est en son pouvoir, de le faire, les désastres de l'inondation dans le département.

Dans sa première séance, il a entendu un très intéressant rapport de M. le préfet. Ce document contient des évaluations approximatives des pertes éprouvées:

81 communes ont été atteintes par l'inondation; elles ont perdu:

116 personnes.

1,605 maisons.

1,195 têtes de bétail de toutes espèces.

D'après des évaluations approximatives, 4,000 familles ont été atteintes, 25,000 hectares ont été inondés, et à l'époque où ce rapport a été rédigé, une partie des récoltes sur pied, la perte, de ce chef, paraît devoir atteindre le chiffre de ..... fr 9,000,000

Les maisons détruites représentent un capital de 3,750,000

Et les pertes en effets mobiliers divers, y compris les bestiaux et les instruments aratoires, sont évaluées à 900,000

Total ..... fr 13,650,000

Les impôts dont il paraît nécessaire de prononcer la remise: impôt foncier (ils perdent au moins perdu), impôt des portes et fenêtres, impôt personnel mobilier, s'élèvent au chiffre de 780,730 fr.

Dans la somme ci-dessus mentionnée, ne sont pas comprises les dégâts faits aux routes, aux chemins vicinaux, aux ponts et autres travaux de l'Etat et du département.

Le Conseil a voté l'urgence, et, à l'unanimité, toutes les allocations demandées par M. le préfet.

—Toulouse, 5 juillet, soir.

Les travaux pour le déblaiement continuent et sont favorisés par le beau temps. Aucun symptôme inquiétant pour la santé publique n'est signalé.

A Verdun, on a suspendu les travaux de déblaiement, faute d'un nombre suffisant de bras. On range ensuite, dans un endroit où se trouvent ensevelis une quarantaine de personnes et 600 moutons, on a couvert sur ce point un grand trou où l'on a versé un tonneau de pétrole auquel on a mis ensuite le feu.

Londres, 5 juillet.

La réunion qui a eu lieu aujourd'hui à Mansion-House, a résolu d'ouvrir une souscription en faveur des inondés du Midi de la France. La réunion a nommé un comité exécutif sous la présidence du lord-maire.

Parmi les membres de ce comité figurent: lord Vernon, lord Emly, le cardinal Manning, MM. N. de Rothschild, Alfred de Rothschild, Blanchard et Jerral.

La souscription s'élève déjà à 4,000 livres sterling.

M. Gavard a donné lecture d'un télégramme du maréchal de Mac-Mahon, lisant qu'il est actuellement impossible d'évaluer les désastres, mais que les dommages éprouvés par la propriété, et présentement connus, dépassent 750 millions de francs.

La Gazette du Languedoc évalue les désastres causés dans le département de l'Aude à 1,608,300 francs.

Nous lisons dans la *France* du 8 juillet:

Le total des souscriptions versées entre les mains de Mme la maréchale de Mac-Mahon s'élève à 1,228,140 fr. 30 c.

Les souscriptions versées jusqu'à ce jour à la caisse centrale du Trésor public à Paris, et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, s'élèvent à la somme de 711,688 fr. 65 c.

Les souscriptions particulières des députés montent à 199,550 fr.

On lit dans le *Messager de Toulouse*:

Nous tenons, de source certaine, que les sommes distribuées par le maréchal de Mac-Mahon aux inondés du sud-ouest, et prises sur sa fortune personnelle, s'élèvent à plus de 320,000 fr.

L'*Union* a reçu un télégramme de Rome annonçant qu'après le consistoire, les membres du Sacré-Collège ont voté une somme de 10,000 fr. en faveur des victimes de la Garonne. Les chanoines de Saint-Jean de Latran ont souscrit pour 300 fr.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.—Nous lisons dans la *Gazette de France*:

Le conseil municipal de Paris a adopté hier une proposition de M. Degouve-Denuncques portant de 100,000 à 200,000 fr. la souscription de la ville de Paris en faveur des inondés. M. le préfet de la Seine s'était rallié à ce dernier projet.

M. Floquet a été réélu président du conseil municipal.

Le conseil a voulu, en portant de nouveau au fauteuil l'insulteur de l'empereur de Russie, protester une fois de plus contre les mômeries et formuler les exigences des électeurs de la démagogie.

La première élection de M. Floquet avait été une sottise; la seconde est une injure adressée à la population parisienne, qui ne partage pas les opinions des électeurs de Belleville.

BARGAIN.—Coupons d'Etoffes noires, chez Danziger.

LES RENCONTRES D'EMPEREURS.—Les journaux austro-hongrois commentent tout spécialement les rencontres de l'empereur François-Joseph avec l'empereur de Russie.

A propos de celle qui a eu lieu hier à Eger, la *Tages-Presse* y voit une preuve de la sincère amitié unissant les deux souverains. Le journal ajoute que la politique de la Russie, par rancune contre la conduite des Hapsbourg à l'époque de la guerre de Crimée, s'est prêtée à faire le jeu de M. de Bismarck; mais cette rancune a fait place à une cordiale affection qui reçoit, par l'entrevue de Eger, une nouvelle consécration.

La *Presse de Vienne* pense que c'est à la visite de l'archiduc Albert à Ems qu'est due cette entrevue, qu'il salue comme un joyeux événement assurant la paix du continent, la Russie, de même que l'Autriche-Hongrie, ayant les plus puissants intérêts engagés dans le maintien de la paix.

La *Politik* de Prague se réjouit de cette affirmation de bons rapports entre les deux monarques. Après le voyage de l'empereur François-Joseph en Dalmatie, il considère cette visite au czar, sur le sol bohême, comme un indice que le chef de la maison de Hapsbourg incline vers une politique plus favorable aux populations slaves de l'empire-royaume. Il pense aussi que le maintien de la paix ne peut que ressortir du bon accord existant entre la Russie et l'Autriche-Hongrie.

Pour le *Tagblatt*, cette entrevue ne signifie autre chose qu'un complément aux garanties de paix.

La *Presse* et la *Nouvelle Presse libre* disent que c'est là une réponse aux bruits qui ont couru du refroidissement de l'alliance contractée en 1872 par les trois empereurs.

Quant au *Pesti Naplo*, son seulement les trois empereurs ont voulu prouver que leur alliance subsistait toujours, de plus en plus forte, mais ils avaient à échanger quelques idées sur un retour possible de la crise de mois dernier, afin d'empêcher que la paix soit troublée par quiconque.

Le *Pester Lloyd* affirme la paix, ainsi que le *Hon*, la *Réforma*, etc.

Tous ces journaux, néanmoins, jettent un regard passablement inquiet sur les événements qui se préparent en Espagne.

LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE ET LES GAUCHES.—Le *Français*, comme le *Journal de Paris*, accuse les gauches de jouer un double jeu dans la question de la dissolution:

Les gauches ne veulent ni de la dissolution à bref délai, ni de la responsabilité d'un ajournement des élections. Pour concilier ces deux points, il est entendu qu'on demandera avec grand éclat la dissolution: on déposera des propositions; on réclamera la prise en considération, la discussion immédiate de ces propositions, et on fera tout d'autre part pour faire traîner en longueur l'examen des projets que l'Assemblée doit voter avant de se séparer définitivement. Pendant que la presse radicale déclare qu'il faut à tout prix en finir, les députés du parti se hâtent avec lenteur, comme Horace le conseille. Ce double manége frappe tous ceux qui suivent de près à Versailles, la conduite des groupes parlementaires, et il est bon que le public en soit averti.

—La *Pall Mall Gazette* annonce, sur la foi d'un télégramme privé, que la Chine se prépare à établir des légations et des consulats à l'étranger, et quatre-vingts officiers publics auraient déjà été désignés pour ce service. Le gouverneur-général de Hankow, frère du grand Leh (Lei Hing Chang), est envoyé à Yunnan comme commissaire spécial.

BARGAIN.—Coupons d'Etoffes blanches, chez Danziger.

29.

Un double danger détourné.—Les habitants d'une région malsaine sont menacés d'un double danger. Ils sont non seulement obligés de respirer des miasmes, mais encore de les avaler car ils infectent l'eau tout autant que l'atmosphère. Le poison aérien menace leur système par les poumons et les pores et l'eau le menace par l'estomac. Contre ce double péril, il n'y a qu'une protection, c'est celle qu'offrent les "Hostetter's Stomach Bitters" qui fortifient tout le corps par le moyen des organes digestifs et sécrétifs. Les toniques ordinaires ne produisent pas cet effet. Les "Hostetter's Stomach Bitters" le produisent toujours infailliblement. Sous les tropiques, où les maux produits par l'insalubrité sont d'un caractère plus mauvais que ceux qui viennent des mêmes causes dans les zones tempérées, le remède a un succès de vente qui s'augmente sans cesse et partout sur ce continent. Il est le seul fébrifuge reconnu et universellement employé pour les fièvres miasmatiques et pour les désordres de l'estomac, du foie et des boyaux, provenant de l'insalubrité ou d'autres causes.

La fête de SYLVANNE étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la Présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St-Louis à 7 heures jun. ci-du courant.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile.—Nile-Orléans, 8 juillet 1875.—Les expéditeurs de fret par le chemin de la Nile-Orléans et de Mobile sont établis à cette d'après, des renseignements seront donnés. Garantie de taux pour tout le parcours et signature des connaissements. Se diriger sur le bonnet, coin des rues Camp et Commune.

W. D. RUFEY,
23 juillet—3f agent général pour le fret.

Grande Occasion!!!

AUJOURD'HUI

AUX MAGASINS

DANZIGER,

Par suite des grandes ventes que nous avons faites, il nous est resté considérablement de coupons de robes nouvelles, placés sur nos comptoirs, et que nous vendons à des prix

Extraordinairement bas.

Coupons d'Indiennes, coupons de Cotons
Coupons de Toiles à draps de lits,
Coupons d'Etoffes à robes,
Coupons de Marcilas disc-blancs,
Coupons de Marcilas disc noirs,
Coupons de Soieries.

Le tout pour être vendu sans égard à ce que cela coûte.

AUX MAGASINS

DANZIGER,

No 203, de la rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts,

—ET—

Nos 228 et 230, de la rue Royale, coin St-Philippe.

22juil—1f

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de St. Louis et de Chicago.

EXCURSION!!

La compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de St. Louis et de Chicago a encore réduit le prix de passage de l'excursion du